

**Dessiné par :**

Hervé Télémaque

**Mis en page par :**

Aurélié Baras

**Imprimé en :** offset

**Couleurs :** polychrome

**Format :**

horizontal 22 x 36  
50 timbres à la feuille

**Valeur faciale :**

3,00 F



premier jour



Oblitération disponible  
sur place  
Timbre à date 32 mm  
"Premier Jour"

**Vente anticipée**

Le samedi 25 avril 1998 de 9 heures 30 à 17 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert à l'Assemblée Nationale, Salle des Pas Perdus, 33 bis quai d'Orsay, Paris 7<sup>e</sup>.

**Autres lieux de vente anticipée**

Le samedi 25 avril 1998 de 8 heures à 12 heures,  
à Paris Louvre RP, 52 rue du Louvre, Paris 1<sup>er</sup> et à Paris Ségur,  
5 avenue de Saxe, Paris 7<sup>e</sup>.  
Le samedi 25 avril 1998 de 10 heures à 18 heures,  
au Musée de la Poste, 34 boulevard de Vaugirard, Paris 15<sup>e</sup>.  
Ces bureaux seront munis d'une boîte aux lettres spéciale  
pour le dépôt des plis à oblitérer "Premier Jour".

**Sans mention "Premier Jour"**

**A Basse-Terre (Guadeloupe)**

Les samedi 25 avril et dimanche 26 avril 1998 de 8 heures à 17 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert au Conseil Général  
de la Guadeloupe, boulevard du Général Félix Eboué,  
97109 Basse-Terre.

**A Fort-de-France (Martinique)**

Les samedi 25 et dimanche 26 avril 1998 de 8 heures à 12 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert au Conseil Général  
de la Martinique, avenue des Caraïbes, 97262 Fort-de-France.

**A Cayenne (Guyane)**

Le samedi 25 avril de 8 heures 30 à 12 heures et le dimanche  
26 avril 1998 de 9 heures à 12 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert à la Direction  
Régionale des Affaires Culturelles, 97300 Cayenne.

**A Saint-Denis (Réunion)**

Les samedi 25 et dimanche 26 avril 1998 de 9 heures à 16 heures.  
Un bureau de poste temporaire sera ouvert dans les locaux  
de la Villa du Département, 18 rue de Paris, 97405 Saint-Denis.

# LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

**1848-1998**  
**Abolition de l'esclavage**



Vente anticipée le 25 avril 1998  
à Paris, Saint-Denis (Réunion), Cayenne (Guyane),  
Fort-de-France (Martinique) et Basse-Terre (Guadeloupe)  
**Vente générale dans tous les bureaux de poste**  
**le 27 avril 1998**



**LA POSTE** 

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessiné par Hervé Télémaque

Mis en page par Aurélie Baras

Imprimé en offset

Format horizontal 22 x 36

50 timbres à la feuille

### **1848-1998** *Abolition de l'esclavage*

"Disons-nous et disons à nos enfants que tant qu'il restera un esclave sur la surface de la terre, l'asservissement de cet homme sera une injure permanente faite à la race humaine tout entière". Ainsi parlait l'ardent humaniste dont le nom est associé en France à l'abolition de l'esclavage: Victor Schœlcher. Inlassable combattant de l'abolitionnisme dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il vit enfin ses convictions triompher avec l'avènement de la Deuxième République. En dépit de résistances encore fortes, Schœlcher parvient alors à convaincre le gouvernement provisoire, qui ratifie le 27 avril 1848 le décret d'abolition. Ce texte ne sera jamais remis en cause.

Ainsi la révolution de 1848 achevait-elle l'œuvre esquissée par celle de 1789. La Convention, en effet, avait voté en 1794 l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, mais la décision était restée lettre morte, et Bonaparte avait rétabli l'esclavage en 1802. Portés par la théorie des droits de l'homme, les abolitionnistes français avaient peu à peu gagné du terrain – aidés par un très fort courant humanitaire en Angleterre. Au congrès de Vienne, en 1815, les grandes puissances avaient décidé l'abolition de la traite des esclaves, sans supprimer l'esclavage lui-même. Il avait donc fallu attendre 1848 pour que les femmes et les hommes colonisés par la France accèdent enfin à la liberté.

Les actes anti-esclavagistes de Berlin en 1885, de Bruxelles en 1890, puis les conventions de Saint-Germain-en-Laye (1919) et de Genève (1926) ont confirmé la volonté des nations d'en finir avec l'esclavage – volonté réaffirmée en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. S'il a effectivement disparu aujourd'hui sous sa forme officielle, l'esclavage n'en subsiste pas moins, dans certains pays, sous des formes telles que le servage pour dettes ou l'exploitation des enfants soumis à des conditions de travail inhumaines. La promesse de Victor Schœlcher, hélas, n'est pas encore réalisée partout dans le monde.